



AR Prefecture

006-210601316-20250523-D2025_11-DE
Reçu le 06/06/2025

Extrait du registre des Délibérations du conseil Municipal de SALLAGRIFFON

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 mai à 17h00

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Jacques BAYONNE, Le Maire

Date de la convocation et affichage : 15/05/2025

Nombre de conseillers : 07
Présents : 07
Votants : 07

Présents : BAUX Brigitte, BONNARD Florence, FERRARO Noël, JUBEAUX Sébastien, ORDAN Jean-Paul, PERCEVAUT Olivier

Secrétaire de séance : PERCEVAUT Olivier

Délibération 2025_11

Objet : sollicitation de subventions pour la réhabilitation auberge communale

Le maire explique au conseil municipal que des subventions sont susceptibles d'être accordées par le Département 06, la Région et l'Etat dans le cadre de la réhabilitation de l'auberge communale.

Il rappelle que le coût global des travaux est estimé à 776 800 € HT
Dont : 103 500 € prestations intellectuelles
673 300 € travaux en 2 phases

Le maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet de réaliser des travaux de réhabilitation de l'auberge communale
- De l'autoriser à constituer le dossier et à solliciter les subventions auprès du Département 06, de la Région, de l'Etat, de l'Europe et de tout autre organisme.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de réaliser des travaux de réhabilitation de l'auberge communale
- **AUTORISE** le Maire à constituer le dossier, à solliciter les subventions auprès du Département 06, de la Région, de l'Etat, de l'Europe et de tout autre organisme et à signer tous les documents nécessaires afin de mener à bien ce projet.

VOTES :

Pour : 07

Contre : 0

Abstention : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits.

Jean-Jacques BAYONNE
Le Maire

1/1